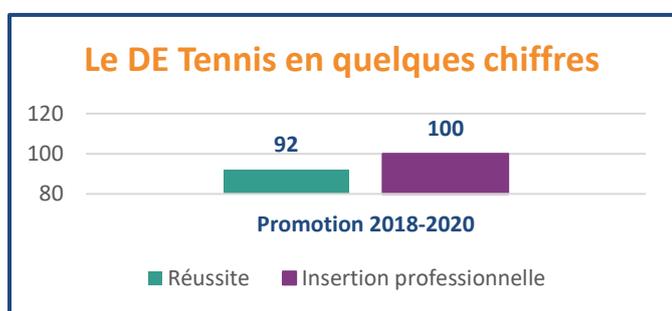


## PRESENTATION

Cette formation vise à obtenir le **Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports Spécialité "Perfectionnement Sportif" Mention TENNIS (DE JEPS TENNIS)**. Elle prépare au métier de **Moniteur de Tennis** et vise à former des techniciens « experts » de leur pratique et pouvant encadrer des publics sur des tâches d'initiation, de perfectionnement, d'entraînement et de formation des cadres.

La possession de ce diplôme permet d'attester des compétences suivantes dans le domaine du tennis :

- › Concevoir des programmes de perfectionnement et de développement sportif ;
- › Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement et de développement sportif et encadrer une équipe pédagogique ;
- › Conduire une démarche de perfectionnement et de développement sportif ;
- › Conduire des actions de formation.



Le taux d'insertion professionnelle est calculé 7 mois après l'obtention du diplôme (emploi dans le domaine du diplôme préparé – diplômés de 2020).



## DEBOUCHES POSSIBLES

### Employeurs potentiels

- › Associations sportives, clubs affiliés à la FFT ;
- › Collectivités territoriales (communes, regroupements intercommunaux), associations sportives ;
- › Autres associations ;
- › Organismes de loisirs et de vacances (UCPA, Club Med...).

### Débouchés possibles

- › Suivre un DES JEPS Tennis pour devenir professeur de tennis et se préparer aux métiers de directeur sportif, d'entraîneur de joueurs de niveau au moins régional ou de formateur d'enseignants de tennis.
- › Intégrer un cursus licence en STAPS.

## PREREQUIS ET CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- › Être titulaire au minimum du certificat PSC1 (cf. sessions de formations au CREPS) ou son équivalent **en cours de validité** ;
- › Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- › **Satisfaire aux exigences préalables** décrites dans [l'article 3 de l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié](#) ou remplir les conditions de dispense mentionnées à ce même article.
  - Justifier d'un niveau de jeu équivalent au classement fédéral de 15/2 à la date d'entrée en formation
  - Justifier d'une expérience d'enseignement de 90h en club sur une saison sportive
- › **Être retenu(e) à l'issue des épreuves de sélection organisées par le CREPS de Reims** :
  - Rédaction d'un courriel (répondant à un sujet portant sur les connaissances liées au métier et à son environnement) (durée : 1h15 maximum)

- Présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel du candidat (entretien de 30 min maximum)
- Epreuve de Pédagogie : mise en œuvre d'une séance pédagogique pour un groupe de jeunes joueurs (niveau initiation / perfectionnement) sur un thème tiré au sort (durée 45 min + 15min d'entretien maximum)
- Pratique : démonstration avec évaluation du lancer de balle au panier (durée 45 min maximum)

#### **Recommandé :**

- Brevets fédéraux d'initiateur 1er et 2ème degré ou Certificat de Qualification Professionnelle Assistant moniteur de tennis (CQP AMT) ou CQP ET (Educateur de Tennis)
- Juge Arbitre de Tournoi niveau 1 (JAT 1) + Juge Arbitre Equipes niveau 1 (JAE 1)

## **CONTENU DE LA FORMATION**

Arrêté du 31 décembre 2007 modifié

### **La formation comprend 4 Unités Capitalisables (UC)**

**UC 1** – Concevoir un projet d'action

**UC 2** – Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

**UC 3** – Conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis

**UC 4** – Encadrer le tennis en sécurité

## **MODALITES PEDAGOGIQUES**

La formation se déroule en alternance :

- Au CREPS de Reims à la ligue de Tennis et dans des structures partenaires pour la partie en centre ;
- En structure d'accueil.

La durée totale de l'année de formation est de 1200 heures minimum qui se répartissent en :

- 700 heures de formation en centre
- 500 heures en activité dans une ou des structures d'accueil.

Les 700 heures en centre intègrent :

- Les heures de formation planifiées en centre comprenant les temps d'évaluation formatives (environ 90 jours, soit 650 heures). Les évaluations formatives sont généralement jugées par les formateurs et/ou le tuteur, ou éventuellement des experts désignés par le centre de formation. Elles aident le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné. A l'issue de celles-ci, un retour est fait au candidat par le biais de fiches d'évaluation dont une copie lui est remise afin qu'il prenne conscience de ses forces et des points qu'il lui reste à travailler.
- Les actions de formation complémentaires (environ 7 jours, soit 50 heures) sous la responsabilité de l'équipe technique régionale ou des conseillers en développement de la ligue de Tennis Grand Est.

Des évaluations notées sont effectuées tout au long de l'année afin de vérifier l'acquisition des contenus des diverses matières travaillées.

Des évaluations formatives (certifications blanches) seront aussi mises en place afin de faire un point d'étape dans chaque UC. Les évaluations sont programmées au cours du cycle de formation de façon à éviter des conditions de type examen final, comme tout éparpillement excessif.

Les dates de rattrapage sont programmées au moins 3 semaines après la première épreuve.

## **MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION**

Annexe 1 de l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié

**Les unités capitalisables du DE JEPS Tennis sont attribuées à l'issue de 4 épreuves certificatives.**

**UC 1 et 2** Présentation d'un document de 20 pages maximum (hors annexes) réalisé par le candidat, suivie d'un entretien.

**UC 3 et 4 a :**

- Remise d'un document numérique de 30 minutes maximum intégrant une ou plusieurs vidéos et comprenant :

- Une démarche d'enseignement collectif auprès de 2 publics (jeunes et adultes) relevant de la structure d'alternance d'une durée de 20 minutes au maximum ;
- Une démarche de formation de cadres d'une durée de 10 minutes au maximum.

▸ **Conduite d'une séance collective à partir du document fourni**

Les évaluateurs visionnent le document numérique sur l'ordinateur fourni par le candidat, et arrêtent le thème de la séance collective à conduire. Le candidat conduit une séance collective de 45 minutes au maximum, comprenant un temps d'observation, sur un thème déterminé par les évaluateurs. Le groupe support de la séance est présenté par l'organisme de formation. Il est composé de 3 à 6 joueurs jeunes ou adultes, de niveau initiation ou perfectionnement. Cette séance collective est suivie d'un entretien de 15 minutes au minimum à 30 minutes au maximum, mené par les évaluateurs. Cet entretien porte sur le document numérique et la conduite de la séance collective.

**UC 3 et 4 b :**

- **Remise d'un document numérique de 15 minutes maximum intégrant une ou plusieurs vidéos et comprenant** une démarche d'entraînement portant notamment sur le service et un autre secteur de jeu, au choix du candidat, incluant les problématiques liées à la sécurité des pratiquants et des tiers.
- **Conduite d'une séance individuelle à partir du document fourni.**  
Le candidat prépare, pendant 10 minutes au maximum, la séance individuelle d'entraînement, suivant le thème déterminé par les évaluateurs. Le candidat conduit la séance pendant 45 minutes au maximum, sans partenaire d'entraînement, avec un joueur de moins de 18 ans, classé en 3e série au minimum et suivi tout au long de l'année par le candidat. Cette séance individuelle est suivie d'un entretien de 15 minutes au minimum à 30 minutes au maximum, mené par les évaluateurs. Cet entretien porte sur le document numérique et la conduite de la séance individuelle.

**CALENDRIER DE LA FORMATION • Ouverture des inscriptions en février 2021 •**

Clôture des inscriptions à la formation	Épreuves de sélection	Début de la formation (positionnement)	1 <sup>er</sup> jour de cours	Fin de la formation	Effectif habilité	Heures en centre	Heures en structure	Durée totale
5 juin 2022	Du 6 au 8 juillet 2022	Du 29 au 31 août 2022	5 septembre 2022	4 juillet 2023	8 à 16	700 H	500 H	1 200 H

La phase de positionnement permet d'individualiser le parcours de chaque stagiaire, de **valider des parcours partiels et l'obtention d'UC** par équivalence selon le tableau figurant dans [l'article 5 de l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié](#). Pour plus d'informations sur les équivalences, n'hésitez pas à vous rendre sur [le site du Ministère des Sports](#). Les UC n°1 et 2 de ce DE JEPS une fois validées sont acquises pour tous les DE JEPS.

**COUT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS**

Pour l'ensemble des stagiaires	
<b>Frais d'inscription à la formation : 60 €</b> (non remboursables)	
Frais pédagogiques	
<b>Frais en parcours complet</b> : 7 700 €	<b>Frais en parcours partiel</b> : 11 € / heure
<b>Si moins de 100 heures de formation à suivre en centre</b> : 50 € par épreuve certificative à repasser.	

Le financement intégral de cette formation est possible sous réserve d'acceptation pour toute personne :

- **En apprentissage** : Les personnes de moins de 30 ans sont éligibles au contrat d'apprentissage (pas de limite d'âge pour les personnes ayant une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé et les sportifs de haut-niveau) qui assure une prise en charge totale du coût de la formation et permet d'avoir le statut de salarié(e) apprenti(e). Préinscription en ligne via ce lien : <http://formas67.ymag.cloud/index.php/preinscription/>. Pour plus de renseignements, contacter le CFA Form'AS par téléphone au 03 88 28 00 05 ou par mail : [contact@form-as.fr](mailto:contact@form-as.fr).
- **Demandeur d'emploi** : prendre contact avec votre conseiller Pôle Emploi ou la Mission Locale de votre lieu de résidence.
- **En formation continue** : voir avec votre employeur.
- **Mobilisant son compte CPF** en saisissant la demande directement sur : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>



## CONTACTS



**Julie DEVAVRY** (financements)

☎ 03.26.86.70.12

@ [julie.devavry@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:julie.devavry@creps-reims.sports.gouv.fr)

**Faustine COUPAYE** (apprentissage)

☎ 07.87.23.81.97

@ [faustine.coupaye@form-as.fr](mailto:faustine.coupaye@form-as.fr)



**Stéphane LIMOUZIN** (responsable de la formation)

☎ 03.26.86.70.10

@ [stephane.limouzin@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:stephane.limouzin@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Thamara MATHIAS** (référente administrative)

☎ 03.26.86.73.18

@ [formation@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-reims.sports.gouv.fr)



**Caroline DIOT** (référente handicap)

**Accueil de personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée**

☎ 03.26.86.70.10

@ [caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr](mailto:caroline.diot@creps-reims.sports.gouv.fr)

## S'INFORMER, S'INSCRIRE

L'inscription à la formation se fait directement en ligne via notre site internet : [www.creps-reims.fr](http://www.creps-reims.fr)

L'ensemble des documents doit être transmis au CREPS de Reims au plus tard le jour de la clôture des inscriptions.

## ACCUEIL ET HEBERGEMENT

Possibilité d'hébergement (sous réserve de disponibilité) et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle → voir impérativement avec le service accueil pour la réservation : 03.26.86.70.10



Cette formation est ouverte à l'apprentissage : [www.form-as.fr](http://www.form-as.fr)